



## NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME DE JANVIER 2022

*Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure un suivi étroit de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances y relatives dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées, et sont présentées à la conférence de presse bimensuelle des Nations Unies.*

- Durant le mois de janvier 2022, le BCNUDH a **documenté 571 violations et atteintes aux droits de l'homme sur tout le territoire de la République démocratique du Congo**, soit une tendance proche de celle du mois de décembre 2021 (560 violations). Les violations attribuables à des agents de l'Etat ont légèrement augmenté (+8%), notamment en Ituri, au Sud-Kivu et dans la Tshopo, tandis que celles commises par des agents de la PNC ont diminué de 17%, notamment dans la Tshopo et au Sud-Kivu. Les atteintes attribuables aux groupes armés ont également légèrement diminué (-3%), ce qui reflète une baisse du nombre d'atteintes commises par des combattants des *Allied Democratic Forces* (ADF).
- Sur l'ensemble du territoire de la République démocratique du Congo, **les agents de l'Etat sont responsables de 270 violations**, soit 47% des violations documentées en janvier 2022. Ce nombre représente une augmentation de 8% par rapport aux 251 violations documentées au mois de décembre 2021. **Les agents de Police nationale congolaise (PNC) et les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont commis près de 44% du total des violations documentées** qui ont causé la mort d'au moins 42 personnes, dont 35 hommes, cinq femmes et deux enfants.
- **Les groupes armés ont été responsables de 301 atteintes aux droits de l'homme**, soit 53% du nombre total des violations enregistrées sur l'ensemble du territoire et **une diminution de 3% par rapport aux 309 atteintes documentées au mois de décembre 2021**. Les groupes armés ont causé la mort de au moins 189 personnes, dont 160 hommes, 23 femmes et six enfants.
- **Environ 83% des violations documentées en janvier ont été commises dans les provinces affectées par les conflits en RDC (473 violations)** et ont entraîné la mort d'au moins 215 personnes civiles (181 hommes, 27 femmes et sept enfants). A l'instar du mois précédent, les combattants des groupes armés sont les principaux responsables des violations commises dans ces provinces (64%). La majorité des violations et atteintes a de nouveau été enregistrée dans la province du Nord-Kivu (293 violations, soit 62% des violations commises dans ces provinces), suivie notamment de l'Ituri (82 violations), du Sud-Kivu (51 violations) et du Tanganyika (39 violations).
- **Dans les provinces non affectées par les conflits, 98 violations des droits de l'homme ont été documentées en janvier 2022, soit 17% des violations documentées sur l'ensemble du territoire**. Il s'agit principalement de 16 violations du droit à la vie (avec 16 victimes : 14 hommes, une femme

et un enfant), 23 violations du droit à l'intégrité physique (54 victimes, dont une femme et deux enfants victimes de violences sexuelles), 37 violations du droit à la liberté et à la sécurité de la personne (58 victimes : 42 hommes, sept femmes et neuf enfants) et 13 incidents au cours desquels des violations du droit à la propriété ont été documentées. La totalité de ces violations est attribuable à des agents de l'Etat, dont 60% à des agents de police (58 violations), 33% à des militaires des FARDC (32 violations), 1% à des agents de l'Agence nationale de renseignements (ANR) (une violation) et 7% à d'autres agents de l'Etat (sept violations). Les violations commises dans ces provinces ont été enregistrées dans les provinces du Haut-Katanga (24 violations), du Kasai (22 violations), de la Tshopo et de Kinshasa (14 violations chacune).

- **Les cas de violences sexuelles liées au conflit documentés en janvier 2022 sur des victimes adultes ont connu une diminution par rapport au mois précédent.** Le BCNUDH a enregistré au moins 19 victimes adultes, toutes des femmes, au cours du mois en revue (contre 28 pour le mois de décembre 2021). **Contrairement au mois précédent, les groupes armés sont responsables de la majorité des violences sexuelles commises sur les civils, avec un total de 12 victimes en janvier 2022.** Les principaux auteurs de violences sexuelles parmi les groupes armés sont les Nyatura, les combattants Apa Na Pale, Mundos et les combattants du M23 (deux victimes respectivement). Les agents de l'Etat ont, quant à eux, commis des violences sexuelles sur sept femmes au cours de la période en revue. Tous ces cas sont attribuables à des militaires des FARDC. La province ayant enregistré le plus grand nombre de victimes de violences sexuelles est le Nord-Kivu (huit victimes), suivie du Sud-Kivu (cinq victimes), de l'Ituri et du Tanganyika (deux victimes respectivement).
- **En janvier 2022, le BCNUDH a documenté 43 violations des droits de l'homme liées à l'espace démocratique, une augmentation de 12 violations par rapport à celles documentées au cours du mois de décembre (30).** Parmi ces violations, 37 sont imputables aux agents de l'Etat dont 23 violations pour les agents de la PNC, 11 pour les militaires des FARDC, deux pour d'autres agents de l'Etat et une pour les agents de l'ANR. Par ailleurs, six violations sont imputables à des combattants de groupes armés, dont la totalité à des combattants Mai-Mai.
- Le BCNUDH a continué d'apporter son soutien aux autorités congolaises dans le cadre de la lutte contre l'impunité des violations et des atteintes aux droits de l'homme. **Au moins quatre militaires des FARDC, trois agents de la PNC et 10 civils ont été condamnés par des juridictions congolaises** pour des violations et atteintes aux droits de l'homme sur l'ensemble du territoire congolais.
- **Pendant le mois de janvier 2022, le BCNUDH, a organisé ou soutenu l'organisation d'au moins quatre activités auxquelles ont participé 40 femmes et 105 hommes.** Ces activités ont porté sur la formation et le renforcement des capacités des agents de l'Etat en particulier des officiers des FARDC et de la PNC, des fonctionnaires de l'administration centrale, des députés, membres de gouvernements provinciaux et comités locaux de protection.